

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 116

17 janvier 2013

### SOMMAIRE

23 Holding S.A. ....	5566	E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l. ....	5522
Aberdeen European Balanced Property Fund .....	5567	Feraud S.A. ....	5555
Äppel a Biren, S.à r.l. ....	5566	Fidelity Active Strategy .....	5554
Arendt Services S.A. ....	5568	Fidia S.A. ....	5554
AV Engineering .....	5568	Finabelia Europe S.A. ....	5553
Babilonia S.A. ....	5568	Finadot S.A. ....	5554
Batigroup Invest S.A. ....	5526	Finance Solution Group S.A. ....	5553
Beales Sàrl .....	5526	Financière Duc S.A. ....	5554
Beranie S.A. ....	5568	Fin Eleven S.A. ....	5554
Btech S.A. ....	5526	Fliesen Simmer S.à r.l. ....	5555
Build and Co S.A. ....	5568	Floria S.A. ....	5555
Canto dos Anjos .....	5563	Florijn S.A., SPF .....	5555
Capitale Ingenium S.A. ....	5522	Florijn S.A., SPF .....	5555
Caravel Investissements S.A. ....	5522	Grey Worldwide Luxembourg S.A. ....	5567
Caravel Investissements S.A. ....	5522	Holpa S.A. ....	5556
Carglass S.à r.l. ....	5537	Horto Group Sàrl .....	5556
Castalie S.à r.l. ....	5537	Hospitality Invest S.à r.l. ....	5556
Castalie S.à r.l. ....	5538	Hôtel du Commerce Echternach .....	5558
CEREP III Trowbridge S.à r.l. ....	5523	IAV Internationale Aufzugmontage GmbH .....	5557
Chordia Invest I S.A. ....	5524	IBC Lux Sàrl .....	5559
Consultys Group .....	5538	I.C.M. Engineering Luxembourg s.à r.l. ....	5558
CPI CPEH 2 S.à r.l. ....	5525	Icon 2 S.à r.l. ....	5558
Culinart S.à r.l. ....	5525	Intercontinental CDO S.A. ....	5558
CV Luxco S.à r.l. ....	5524	Istanbul Venture Capital Initiative .....	5557
D2T Services S.A. ....	5523	Isviken S. à r.l. ....	5557
Diarough Sourcing S.A. ....	5525	MFHI S.A. ....	5559
Diederich & Sinner S.à r.l. ....	5525	Mobey S.A. ....	5567
Digital Assets Group S.A. ....	5524	Vincent Zappone Promotions Immobilières SA .....	5544
emb S.à r.l. ....	5567	Wellfort International S.A. ....	5562
e-MOTION BELUX .....	5566	Westferry 1 S.à r.l. ....	5544
E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l. ....	5523		

**Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.372.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 30 octobre 2012*

- La cooptation de Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe STANKO, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

A-M GREGIS / N. VENTURINI

*Administrateur / Administrateur / Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012163883/16.

(120216850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.372.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012163884/12.

(120216858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Capitale Ingenium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 110.618.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2012163882/10.

(120216570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2012:*

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 14 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012163948/16.

(120216277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.957.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2012:*

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 14 décembre 2012.
- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012163949/16.

(120216869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**D2T Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.251.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 27 novembre 2012*

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 27 novembre 2012 que:

- L'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur Thierry KOHNEN de son poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat;
- L'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur Olivier KARREMANS de son poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat;
- La société est dorénavant administrée par Monsieur Thierry DEROCHETTE, Administrateur Unique, né le 19 décembre 1971 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; la durée du mandat de l'Administrateur Unique prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2017;
- La société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Administrateur Unique.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012163945/21.

(120216255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**CEREP III Trowbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.859.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert signé en date du 14 décembre 2012 que CEREP Strategic Land S. à r.l., associé de la Société, a transféré quatre cent cinquante (450) parts sociales détenues dans la Société à CEREP III UK S.à r.l., une société ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B130447.

Suite à ce transfert, CEREP Strategic Land S. à r.l. détient à présent 49 parts sociales et CEREP III UK S.à r.l. détient à présent 451 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163896/17.

(120216461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Chordia Invest I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 80.166.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 19 novembre 2012*

1. Les mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Madame Isabelle DONADIO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

sont reconduits, avec effet au 8 mai 2012, pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

2. Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 12 F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit, avec effet au 8 mai 2012, pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012163901/22.

(120216771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Digital Assets Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 89.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163942/10.

(120216562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.728.921,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 129.309.

*Extrait des Résolutions des associés du 15 décembre 2012*

En date du 15 décembre 2012, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. José Varela en qualité de gérant B de la Société, et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Martin Nicholas Caleb Thomas, salarié, né le 01/06/1963 à Edinbourg (Royaume Uni), résidant professionnellement au 11 Slingsby Place, 2<sup>nd</sup> Floor, St Martin's Courtyard, London WC2E 9AB, (Royaume Uni) en qualité de gérant B de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- de nommer CIPEF V Global Management, LLC, une «limited liability company» constituée selon les lois du Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (Etats Unis d'Amérique) et enregistrée auprès du «Secretary of the State of Delaware» sous le numéro 4697632 en qualité de gérant B de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012163922/22.

(120217382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Diarough Sourcing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 104.283.

*Extract of the resolution taken by the Board of Directors by circular resolutions*

- The registered office of the company be transferred from 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with effect on December 15<sup>th</sup>, 2012.
- It is acted that Mr. Saurin PARIKH, diamond merchant and Director A of the company, now resides at Villa E74, Yasmeen Street 2, Dubai, 340560, United Arab Emirates.

Certified true copy

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire*

- Le siège de la société est transféré du 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2012.
- Il est noté que Monsieur Saurin PARIKH, diamantaire et administrateur de catégorie A de la société, réside désormais à la Villa E74, Yasmeen Street 2, Dubai, 340560, Emirats Arabes Unis.

Certifié sincère et conforme  
DIAROUGH SOURCING S.A.  
Signatures  
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012163937/23.

(120216662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Diederich & Sinner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 21.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163939/10.

(120216624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Culinart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 73, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 49.371.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schuttrange, le 17 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012163920/10.

(120216856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**CPI CPEH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2012163918/11.

(120216346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Batigroup Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 102.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163830/9.

(120217137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Btech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 163.275.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163837/9.

(120216635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Beales Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 173.483.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November,

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Beales Limited, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands ("BVI"), having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town Tortola, BVI, registered with the BVI Registrar of Corporate Affairs under number 190623 and incorporated on July 3, 1996 (the "Company"),

The meeting is presided by Ms. Esbelta De Freitas, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

The chairman appoints as secretary Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

The meeting elects as scrutineer Ms. Louise N'Gapou, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to:

I. state that according to the attendance list, the shareholders of the Company representing the full amount of the corporate capital of USD 1,086,957.- (one million eighty six thousand nine hundred fifty seven US Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Ratification of the resolutions taken by the board of directors of the Company on November 21, 2012;
2. Removal of the current directors of the Company and the appointment of a new board of managers of the Company, being managers A respectively and managers B respectively;
3. Migration of the Company from the BVI to Luxembourg and subsequent transfer of its principal place of business, head office (place of central management), registered office and domicile to Luxembourg, including its centre of main interests within the meaning of Council Regulation (EC) No. 1346-2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings;
4. Confirmation that all assets and all liabilities of the Company (previously registered in the BVI) will without limitation remain owned in their entirety by the Company following its migration to Luxembourg, which Company will continue to own all assets and continue to be obliged by all liabilities and commitments of the Company (previously registered in the BVI);

5. Change of the name of the Company and restatement of the articles of association of the Company to comply with Luxembourg laws;

6. Any other business.

*First resolution*

The general meeting of the shareholders ratified the decisions taken by the board of directors of the Company which resolved, among others that:

- the domicile of the Company and the place of mind and management (the central administration) of the Company be changed with effect as of today to Luxembourg;
- the form of the Company be transformed into a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée");
- the articles of association of the Company be restated to comply with Luxembourg laws;
- the share capital of the Company be set at USD 1,086,957.-represented by 1,086,957 shares having a par value of USD 1.- each;

- the following persons be appointed to the Company's board of managers as managers A respectively and managers B respectively:

- \* Ms. Marna Cloete, born on May 13, 1977 in Pretoria (South Africa), residing professionally at 82 Maude Street, Sandton, South Africa as manager A;

- \* Mr. Matthew Hornor, born on May 29, 1971 in Santa Barbara (California), residing professionally at Canada Place, Vancouver, BC V6C 3E1, Canada as manager A;

- \* Mr. Katsuichi Uede, born on May 18, 1961 in Hokkaido (Japan), residing professionally at 2-17-2-305, Utsukushigaoka, Aoba-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 225-0002, Japan as manager A;

- \* Mr. Ludovic Trogliero, born on June 8, 1979 in Clichy-la-Garenne (France), residing professionally at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as manager B;

- \* Ms. Ingrid Cernicchi, born on May 18, 1983 in Metz (France), residing professionally at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as manager B;

- \* Mr. David Catala, born on January 19, 1979 in Gent (Belgium), residing professionally at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as manager B;

- Midocean Management and Trust Services (BVI) Limited is duly authorized to enact and perform all administrative matters pertaining to the change of registered seat of the Company from the BVI to Luxembourg, including but not limited to the Company's deregistration from the BVI Registrar of Corporate Affairs.

A copy of the minutes of the said board of directors' meeting stating the decision to transfer the registered office of the Company from the BVI to Luxembourg, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the board and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

*Second resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to remove the current directors of the Company and to grant them discharge for the performance of their mandate until today and to appoint the following persons to the Company's board of managers as managers A respectively and managers B respectively, effective as of today for an unlimited period:

- Ms. Marna Cloete, born on May 13, 1977 in Pretoria (South Africa), residing professionally at 82 Maude Street, Sandton, South Africa as manager A;

- Mr. Matthew Hornor, born on May 29, 1971 in Santa Barbara (California), residing professionally at Canada Place, Vancouver, BC V6C 3E1, Canada as manager A;

- Mr. Katsuichi Uede, born on May 18, 1961 in Hokkaido (Japan), residing professionally at 2-17-2-305, Utsukushigaoka, Aoba-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 225-0002, Japan as manager A;

- Mr. Ludovic Trogliero, born on June 8, 1979 in Clichy-la-Garenne (France), residing professionally at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as manager B;

- Ms. Ingrid Cernicchi, born on May 18, 1983 in Metz (France), residing professionally at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as manager B;

- Mr. David Catala, born on January 19, 1979 in Gent (Belgique), residing professionally at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as manager B.

The general meeting of the shareholders also resolved to appoint Mr. Ludovic Trogliero, born on June 8, 1979 in Clichy-la-Garenne (France), residing professionally at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as daily manager of the Company effective as of today for an unlimited period.

*Third resolution*

The general meeting of the shareholders decided to migrate the nationality of the Company from the BVI to Luxembourg and that the Company shall accordingly henceforth possess Luxembourg nationality and, to this end, that the principal place of business, head office (place of central administration), registered office and domicile of the Company,

including its centre of main interests within the meaning of Council Regulation (EC) No. 1346-2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, are and be moved to 2a rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg and that the Company be and is hereby converted and continued, without dissolution, as a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of the shareholders confirmed that (a) all property and rights to which the Company was entitled immediately before the execution of this deed remain its property and rights, (b) the Company remains subject to all criminal and civil liabilities, and all contracts, debts and other obligations, to which it was subject immediately before the execution of this deed, (c) all actions and other legal proceedings which immediately before the execution of this deed could have been instituted or continued by or against the Company may be instituted or continued by or against it after the execution of this deed and (d) a conviction, ruling, order or judgment in favour of or against the Company before the execution of this deed may be enforced by or against it after the execution of this deed.

#### *Fifth resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to change the name of the Company to Beales Sàrl and to restate the articles of association of the Company as follows:

### **Title I. Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), under the name of "Beales Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

#### **Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

2.4 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal cir-



circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **Title II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital - Shares.**

5.1 The Company's corporate capital is set at USD 1,086,957.- (one million eighty six thousand nine hundred fifty seven US Dollars) represented by 1,086,957 (one million eighty six thousand nine hundred fifty seven) shares in registered form with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each (the "Shares").

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of shares.

5.5 Any share premium paid by a shareholder shall be booked in a particular share premium account for each shareholder and such share premium shall remain attached to the shares upon which the share premium was paid by this shareholder.

5.6 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may also make capital contributions (account 115 according to the Luxembourg Standard Chart of Accounts to the Company) (the "Capital Contribution").

5.7 Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the Capital Contribution effectively made.

5.8 Any Capital Contribution made by a shareholder shall be booked in a particular capital contribution account and shall remain the ownership of the shareholder having made it.

**Art. 6. Increase and Reduction of capital.** The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own Shares.

### **Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.**

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

## **Title III. Administration - Management - Representation**

### **Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be shareholder and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of one (1) manager at least. Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of the shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, except the case where the board of managers is authorised to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

### **Art. 10. Power of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A manager and one Class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

#### **Art. 12. Representation.**

12.1 The Company shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager acting in strict accordance with the authority and mandate of the relevant board of managers in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

12.2 The shareholders may appoint any manager of the Company as daily manager of the Company in charge of the daily management of the Company and the representation of the Company for such management within the limits of article 10.1 of the articles of association. The daily management includes the administrative running of the Company but excludes any strategic decisions. The daily manager shall report to the board of managers with respect to his daily management at least twice a year.

**Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

### **Title IV. General meeting of shareholders**

#### **Art. 14. Powers and Voting rights.**

14.1 Resolutions at a general meeting of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A general meeting of the shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

14.4 The Company will recognize only one holder per Share.

14.5 The shareholders exercise all the powers of the general meeting of the shareholders.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Company represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December. The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2012.

**Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up in USD (US Dollars) which is the functional currency of the Company by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers or by any manager of the Company having received such power from the board of managers,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

### **Title V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each of them in the share capital of the Company.

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Affirmation*

Proof of the value of the Company has been given to the undersigned notary by a copy of a confirmation of the managers of the Company.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire public de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Beales Limited, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques («BVI»), ayant son siège social à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town Tortola, BVI, enregistrée auèrès du registre du commerce et des sociétés Des BVI et constituée le 3 juillet 1996 (la «Société»).

Madame Esbelta De Freitas, avocat, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse préside l'assemblée.

Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse est nommé secrétaire par le président.

Madame Louise N'Gapou, avocat, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse est élu scrutateur par l'assemblée.

Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président a déclaré et demandé au notaire de:

I. acter que conformément à la feuille de présence, tous les associés de la Société, représentant l'ensemble du capital social de USD 1,086,957.- (un million quatre vingt six mille neuf cent cinquante sept dollars américains), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et se prononcer sur l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Ratification des résolutions prises par le conseil d'administration de la société le 21 novembre 2012;
2. Révocation des administrateurs actuels de la Société et nomination du nouveau conseil de gérance de la Société, composé de gérants A respectivement de gérants B;
3. Migration de la Société des BVI vers le Luxembourg et transfert subséquent de son principal établissement, siège de l'administration centrale, siège statutaire et domicile à Luxembourg, y compris son centre des intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité;
4. Confirmation que tous les actifs et toutes les dettes de la Société (antérieurement enregistrée aux BVI) demeurent sans limitation détenus par la Société dans leur entièreté suite à sa migration vers le Luxembourg, laquelle Société continuera de détenir tous les actifs et d'être tenue par toutes les dettes et engagements de la Société (antérieurement enregistrée aux BVI);
5. Changement de nom de la Société et refonte des statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises;
6. Divers.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a ratifié les décisions prises par le conseil d'administration de la Société qui décidé entre autre que:

- le domicile de la Société soit transféré avec effet à ce jour des BVI au Luxembourg;
- la forme de la Société soit transformée en une société à responsabilité limitée;
- les statuts de la Société soient refondus pour se conformer aux lois luxembourgeoises;
- le capital social de la Société soit fixé à USD 1.086.957,- représenté par 1.086.957 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune;
- les personnes suivantes soient nommées au conseil de gérance de la Société en tant que gérants A respectivement en tant que gérants B:

\* Madame Marna Cloete, née le 13 mai 1977 à Pretoria (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au 82 Maude Street, Sandton, South Africa en tant que gérant A;

\* Monsieur Matthew Hornor, né le 29 mai 1971 à Santa Barbara (Californie), demeurant professionnellement au Canada Place, Vancouver, BC V6C 3E1, Canada en tant que gérant A;

\* Monsieur Katsuichi Uede, né le 18 mai 1961 à Hokkaido (Japon), demeurant professionnellement au 2-17-2-305, Utsukushigaoka, Aoba-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 225-0002, Japan en tant que gérant A;

\* Monsieur Ludovic Trogliero, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne (France), demeurant professionnellement au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que gérant B;

\* Madame Ingrid Cernicchi, née le 18 mai 1983 à Metz (France), demeurant professionnellement au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que gérant B;

\* Monsieur David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que gérant B;

- Midocean Management and Trust Services (BVI) Limited est dûment autorisé à exécuter et accomplir toutes les formalités administratives relatives au changement de siège social de la Société des BVI vers le Luxembourg, y compris mais sans s'y limiter au désenregistrement de la Société du registre de commerce et des sociétés des BVI.

Une copie du procès-verbal dudit conseil d'administration décidant de transférer le siège social de la Société des BVI au Luxembourg, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

### Seconde résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de révoquer les administrateurs actuels de la Société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour et de nommer les personnes suivantes au conseil de gérance de la Société en tant que gérants A respectivement en tant que gérants B avec effet à la date de ce jour et pour une durée illimitée:

- Madame Marna Cloete, née le 13 mai 1977 à Pretoria (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au 82 Maude Street, Sandton, South Africa en tant que gérant A;
- Monsieur Matthew Hornor, né le 29 mai 1971 à Santa Barbara (Californie), demeurant professionnellement au Canada Place, Vancouver, BC V6C 3E1, Canada en tant que gérant A;
- Monsieur Katsuchi Uede, né le 18 mai 1961 à Hokkaido (Japon), demeurant professionnellement au 2-17-2-305, Utsukushigaoka, Aoba-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 225-0002, Japon en tant que gérant A;
- Monsieur Ludovic Trogliero, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne (France), demeurant professionnellement au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que gérant B;
- Madame Ingrid Cernicchi, née le 18 mai 1983 à Metz (France), demeurant professionnellement au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que gérant B;
- Monsieur David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que gérant B.

L'assemblée générale des associés a également décidé de nommer Monsieur Ludovic Trogliero, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne (France), demeurant professionnellement au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que gérant délégué à la gestion journalière de la Société avec effet à la date de ce jour et pour une durée illimitée.

### Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de migrer la nationalité de la Société des BVI vers le Luxembourg qui en conséquence adopte la nationalité luxembourgeoise et, à cet effet, que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le siège statutaire et le domicile de la Société, y compris son centre des intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n°1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, soient transférés au 2a rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg et que la Société soit transformée et prorogée, sans dissolution, en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a confirmé que tous les biens et droits auxquels la Société avait droit immédiatement avant la passation de cet acte demeurent sa propriété et ses droits, (b) la Société reste soumise à toutes responsabilités pénale et civile, ainsi qu'à tous les contrats, dettes et autres obligations, auxquels la Société était soumise immédiatement avant la passation de cet acte, (c) toutes les actions et autres poursuites judiciaires qui auraient pu être intentées ou poursuivies immédiatement avant la passation de cet acte par ou contre la Société peuvent être engagées ou poursuivies par ou contre elle après la passation de cet acte et (d) une condamnation, une ordonnance ou un jugement en faveur ou contre la Société avant la passation de cet acte peut être exécutée par ou contre elle après la passation de cet acte.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de changer le nom de la Société en Beales S.à r.l. et de refondre les statuts de la Société comme suit:

## **Title I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Beales Sàrl», (la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer

d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger.

2.4 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à USD 1.086.957,- (un million quatre vingt six mille neuf cent cinquante sept) représenté par 1.086.957 (un million quatre vingt six mille neuf cent cinquante sept) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune (les «Parts»).

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des parts.

5.5 La prime d'émission payée par un associé devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission spécifique pour chaque associé et restera attachée aux parts pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent également faire des apports en capital (compte 115 selon le Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois) Apport en Capital»).

5.7 Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à l'Apport en Capital effectivement effectué.

5.8 Tout Apport en Capital effectué par un associé devra être comptabilisé dans un compte apport en capital spécifique et restera la propriété de l'associé l'ayant effectué.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres Parts.

**Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous la forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

**Titre III. Administration - Gérance - Représentation****Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B) comme suit: la catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins et la catégorie B devra être composée de un (1) gérant au moins.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

**Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.6 Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.**

12.1 La Société est engagée soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B agissant en stricte conformité avec l'autorité et le mandat reçus du conseil de gérance compétent dans tous les cas et pour tout montant, soit par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

12.2 Les associés peuvent nommer tout gérant de la Société en tant que gérant délégué à la gestion journalière de la Société et de la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion dans les limites de l'article 10.1 des statuts. La gestion journalière inclut le fonctionnement administratif de la Société mais exclut toutes décisions stratégiques. Le

gérant délégué à la gestion journalière devra rendre compte au conseil de gérance de sa gestion journalière au moins deux fois par an.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.**

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 Les associés exercent tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de procès-verbal ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par eux seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

##### **Art. 15. Assemblée générale annuelle.**

Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

##### **Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont établis en USD (US Dollars) qui est la monnaie fonctionnelle de la Société par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intermédiaire envisagé,
3. La décision de payer un dividende intermédiaire est prise par une décision du conseil de gérance ou par tout gérant de la Société ayant reçu un tel pouvoir du conseil de gérance,
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre V. Dissolution et Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution et Liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés eu égard au nombre de Parts détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.



5537

*Affirmation*

Preuve de la valeur de la Société a été donnée au notaire soussigné par une copie d'une confirmation des gérants de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, GROETZINGER, N'GAPOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163831/608.

(120217076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Carglass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 68.931.

*Extrait des résolutions prises durant l'assemblée générale des associés du 22 juin 2012*

L'assemblée a décidé:

1. D'accepter la démission avec effet au 22 juin 2012 de Monsieur Gary Lubner, en tant que gérant de la société.

2. De nommer gérants de la société avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur David Meller, demeurant à The Grove 16, Woking, Surrey, GU21 4AE, Angleterre

- Monsieur Fons Mangen, demeurant professionnellement à 9b, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Luxembourg

Suite à ce qui précède, le conseil de gérance de la société sera composé de:

- Monsieur Jean-Paul Teyssen

- Monsieur Gérard Damski

- Monsieur Hugo Van Werde

- Monsieur David Meller

- Monsieur Fons Mangen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163885/22.

(120217300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Castalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163886/10.

(120217356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Castalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163887/10.

(120217357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Consultys Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.265.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «CONSULTYS GROUP» (la «Société»), société à responsabilité limitée de droit français avec siège social jusqu'à présent au 49, rue du Président Edouard Herriot, 69002 Lyon, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon en date du 17 février 2005 sous le numéro 480 882 083, constituée en date du 15 février 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Séverine HACKEL, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe COUIC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg-Ville avec effet au 30 novembre 2012 sans dissolution de la Société, dont la personnalité juridique sera maintenue. Acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société au droit luxembourgeois;

2.- Approbation du bilan intermédiaire de la Société du 30 septembre 2012 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

3.- Modification de l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de

la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société a également pour objet l'accomplissement au service et pour le compte de sociétés qui lui sont juridiquement liées, de prestation dans tout domaine et notamment l'assistance aux filiales dans le domaine de l'ingénierie, le conseil et l'étude technique.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

4.- Refonte subséquente des statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise;

5.- Fixation du nombre des gérants à trois. Election des nouveaux gérants et fixation de la durée de leur mandat;

6.- Fixation de l'adresse du siège social de la Société;

7.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. Tous les associés présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Elle indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Lyon, France, à Luxembourg-Ville, que par décisions d'une assemblée générale extraordinaire des associés, à laquelle toutes les parts représentant l'intégralité du capital étaient représentées, tenue à Lyon (France) le 15 novembre 2012, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit français à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider d'après le droit luxembourgeois le transfert en question et la modification des statuts en conformité à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Lyon, France à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, d'accepter la nationalité luxembourgeoise pour la Société et de soumettre la société au droit luxembourgeois.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'approuver le bilan intermédiaire de la Société daté du 30 septembre 2012 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société à également pour objet l'accomplissement au service et pour le compte de sociétés qui lui sont juridiquement liées, de prestation dans tout domaine et notamment l'assistance aux filiales dans le domaine de l'ingénierie, le conseil et l'étude technique.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'adopter les statuts suivants:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «CONSULTYS GROUP».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société a également pour objet l'accomplissement au service et pour le compte de sociétés qui lui sont juridiquement liées, de prestation dans tout domaine et notamment l'assistance aux filiales dans le domaine de l'ingénierie, le conseil et l'étude technique.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à CENT QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (EUR 104.280,00), représenté par DIX MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT (10.428) parts sociales d'une valeur de DIX EUROS (EUR 10,00) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Cinquième résolution*

Le nombre de gérants est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions de gérants leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

1.- Monsieur Philippe HOERNEL, né le 24 juin 1966 à Lyon, France, directeur de sociétés, demeurant au 38 Montée du Petit Versailles, Caluire et Cuire (69), France, comme gérant de catégorie A.

2.- Monsieur Florent JEAN, né le 15 octobre 1969 à Grenoble, France, directeur de sociétés, demeurant 3 chemin des Seignes, 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or, France, comme gérant de catégorie A.

3.- Monsieur Richard HAWEL, né à Jersey le 14 août 1964, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

#### *Sixième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, date qu'en tête des présentes, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. HACKEL, G. AREND, C. COUIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16057. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012159429/322.

(120210468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Vincent Zappone Promotions Immobilières SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3670 Kayl, 11, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 80.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163683/10.

(120215616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Westferry 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.443.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wharf Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

here represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 21 November 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Westferry 1 S.à r.l." (hereafter the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the leasing and subleasing of commercial real estate properties.



3.2 The further purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.3 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholder(s) which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager designated as class A manager or class B manager by the shareholder(s). The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, provided that at least one class A manager and one class B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by facsimile or email.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of a class A manager and a class B manager.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.30 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

**Art. 15. Statutory / Independent auditor.**

15.1 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or several independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/independent auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the manager / board of managers;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Wharf Holdco S.a r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr David Anving, born in Varberg (Sweden) on 19 February 1982, residing at Flat 4, 9 Redcliffe Gardens, SW10 9BG, London, as manager of class A;

- Mr Benoit Bauduin, born in Messancy (Belgium), on 31 March 1976, residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, as manager of class A;

- Mr Patrick Moinet, juriste, born in Bastogne (Belgium), on 6 June, 1975, residing at 37 rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, as manager of class B.

2. The registered office of the Company is set at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Wharf Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Westferry 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la location et la sous-location de biens immobiliers commerciaux.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.3. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital social - Parts sociales

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par le(s) associé(s), qui fixera/ont la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B désignés comme gérant de catégorie A ou de catégorie B par le(s) associé(s). Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par fac-similé ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax ou courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B aient approuvé ces décisions. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par fac-similé ou courrier électronique.

**Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou un manquement dolosif lui incombant.

**IV. Assemblées générales des associés****Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par fac-similé ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

**Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par fac-similé ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilans au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h30 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### Art. 15. Commissaire / Réviseur d'entreprises agréé.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs commissaires.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

15.3 Le(s) commissaire(s) /réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de six (6) ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le gérant / conseil de gérance; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.



*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Sur ces faits,

Wharf Holdco S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Anying, né le 19 février 1982 à Varberg (Suède), demeurant au Flat 4, 9 Redcliffe Gardens, SW10 9BG, Londres, comme gérant de catégorie A;
- Monsieur Benoit Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, comme gérant de catégorie A;
- Monsieur Patrick Moinet, juriste, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant au 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. BURIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. LAC/2012/56818. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163690/512.

(120216077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Finance Solution Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164009/10.

(120217134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.718.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164007/10.

(120217187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164002/10.

(120217381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Fidia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.576.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012164004/11.

(120217065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Fin Eleven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.913.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012164006/13.

(120216374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Finadot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 163.170.

*Correction du dépôt n° L120021587*

Il y a lieu de noter une erreur dans l'orthographe du nom de l'administrateur unique. Il faut lire Wei Jiao et non Wei Jaio comme publié par erreur.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012164008/11.

(120216977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Financière Duc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.835.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliaire

Référence de publication: 2012164010/11.

(120217243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Fliesen Simmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 98.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164011/10.

(120216604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Feraud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.046.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163998/10.

(120216969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Floria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.557.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012164013/12.

(120217055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Florijn S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.125.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14/12/2012 que:

- L'assemblée accepte la démission de Mr Marc Theisen comme administrateur et ceci avec effet immédiat.
- L'assemblée accepte la démission de Van Lanschot Management SA comme administrateur et ceci avec effet immédiat.
- L'assemblée nomme Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-bas), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44 avenue de la gare comme administrateur avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016

M. Claude ZIMMER / M. H. H. J (Rob) KEMMERLING.

Référence de publication: 2012164016/15.

(120217242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Florijn S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.125.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FLORIJSN S.A., SPF

Référence de publication: 2012164015/11.

(120217047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 14 décembre 2012*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Philippe Salpetier en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 14 décembre 2012.

- de nommer Mme Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France) ayant son adresse professionnelle 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 14 décembre 2012 et pour une durée indéterminée

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

*Gérants A:*

- Mme Brenda Monaghan
- Mme Ilaria Benucci
- Mme Bouchra Akhertous

*Gérants B:*

- Mr. Nicolas Tommasini
- Mr. Jean-François Ott
- Mr. Yves Désiront

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 décembre 2012.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2012164073/28.

(120216436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Horto Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 91.916.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164072/10.

(120216594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Holpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.124.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 05 juin 2012*

La démission de Monsieur Christian KARAOGLANIAN de ses fonctions d'administrateur en date du 28/04/2011 est ratifiée..

La nomination en tant que nouvel administrateur en date du 28/04/2011 de Monsieur Jean-Paul VAEYENS, né le 25/08/1954 à Ninove (Belgique), avec adresse professionnelle 54, Avenue Hermann Debroux, B-1160 Bruxelles, est confirmée.

Le mandat d'Administrateurs de Messieurs Yann CAILLERE, né le 05/08/1953 à Casablanca (Maroc), demeurant 3, rue des Chatre Sacs, F-92310 Sèvres, Jean-Paul VAEYENS, prénommé, Christophe VANSWIETEN, né le 19/06/1958 à Gand (Belgique), avec adresse professionnelle 54, Avenue Hermann Debroux, B-1160 Bruxelles, et de la société ACCOR, ayant son siège social 2, Rue de la Mare-Neuve, B-91000 Evry, est renouvelé pour une période de 6 ans.

Le Cabinet DELOITTE S.A., dont le siège social est situé 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est réélu en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des Administrateurs viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

*Pour la société*

HOLPA S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2012164071/27.

(120217109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.548.

C'est avec regret que le Conseil d'Administration de la Société a appris le décès de Mr. Bayram Mecit, Administrateur de classe A – classe spéciale, survenu le 18 Octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Décembre 2012.

*Pour ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE*

Société d'Investissement à Capital Variable – fonds d'investissement spécialisé

Constituée sous la forme d'une société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012164085/17.

(120216397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Isviken S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.876.500,00.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.737.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 December 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012164086/10.

(120216222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**IAV Internationale Aufzugmontage GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.529.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2012.

Référence de publication: 2012164087/10.

(120217090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**I.C.M. Engineering Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.770.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012164078/10.

(120217293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Hôtel du Commerce Echternach, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 16, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 93.286.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164074/10.

(120217323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Icon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.611.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 décembre 2012*

L'associé unique décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Icon 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2012164091/14.

(120217217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Intercontinental CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.334.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 24 juillet 2012, il a été décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, de Monsieur Jorge Perez Lozano et de Madame Florence Rao en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2018.

- de renouveler le mandat de L'Alliance Révision SARL en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2012164083/19.

(120216131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**IBC Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 107.754.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 14 décembre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164088/12.

(120216540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**MFHI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 173.276.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute

A comparu:

Monsieur Michel Furia, docteur en médecine, né le 27 août 1954 à Neuilly-sur-Seine, résidant à F-75008 Paris, 10 rue Jean Goujon;

ici représenté par Maître Véronique De Meester, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 3 rue des Bains à L-1212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 octobre 2012 laquelle signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «MFHI S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a également pour objet l'acquisition et la gestion de marques de fabrique ou de commerce, et leur valorisation par l'usage ou par la concession.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de cet objet social, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TROIS CENT ET DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Toutefois, le premier administrateur délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.



S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées à la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.000.- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. est nommée administrateur: Véronique De Meester, avocat à la Cour, née à Ixelles(B) le 24 mai 1955, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Fidus Gestion S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, R.C. Luxembourg B 55 098.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. DE MEESTER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56669. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159734/185.

(120211292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

### **Wellfort International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WELLFORT INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2012163701/12.

(120215998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

## **Canto dos Anjos, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 7, rue Milbich.

R.C.S. Luxembourg F 9.373.

### — STATUTS

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Nom, Siège social et But de l'association**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La chorale portugaise de Troisvierges existe déjà depuis mars 1990, mais elle s'inscrit officiellement au Registre de Commerce et des Sociétés le 2 novembre 2012 en tant que chorale mixte.

Elle se nomme aujourd'hui «CANTO DOS ANJOS» a.s.b.l. ou en français «CHANT DES ANGES» a.s.b.l. ayant son siège social à Troisvierges (7, rue Milbich, L-9905 Troisvierges). La chorale fonctionne également en tant qu'association sans but lucratif de la commune de Troisvierges.

**Art. 2.** Le but principal de la chorale est d'embellir les messes pour la communauté portugaise de Troisvierges, ainsi que pour d'autres communautés; elle participe, en parallèle, aux festivités de la communauté luxembourgeoise et à des occasions spéciales comme le jour national, la confirmation, la communion et d'autres événements publics.

**Art. 3.** L'association est politiquement neutre.

#### **Chapitre II. Les membres**

**Art. 4.** L'association se compose de:

- membres actifs
  - membres inactifs
  - membres d'honneur
- a) Les membres actifs

**Art. 5.** Comptent comme membres actifs: le comité et tous les chanteurs, chanteuses, musiciens, musiciennes, organiste et dirigeant(e) à partir de 6 ans.

**Art. 6.** Tous les chanteurs ou chanteuses doivent participer régulièrement aux répétitions et aux messes, ainsi qu'à tous les autres événements auxquels la chorale participe, tout en étant ponctuels.

**Art. 7.** Des personnes peuvent être dispensées de leur activité en cas de problèmes de santé. Celles-ci sont tout de même priées d'avertir le dirigeant.

**Art. 8.** Les nouveaux chanteurs ou chanteuses, musiciens ou musiciennes sont toujours bienvenus; toute personne est libre d'entrer dans la chorale, sous condition qu'elle respecte les règles établies et qu'elle paie sa cotisation avant d'être affiliée définitivement comme membre actif.

**Art. 9.** Toute affiliation cesse d'exister:

- si un membre actif démissionne oralement ou par écrit
- b) Les membres inactifs

**Art. 10.** Toute personne payant une cotisation annuelle à la chorale est considérée comme membre inactif.

- c) Les membres d'honneur

**Art. 11.** Sont considérées comme membres d'honneur toutes les personnes qui ont rendu service à la chorale pendant un temps considérable et qui n'ont plus l'occasion d'y être actifs. Tous les membres d'honneur doivent être nommés et acceptés par tous les membres actifs. Ils ne sont donc pas obligés à payer une cotisation annuelle.

**Art. 12.** Les membres d'honneur peuvent payer tout de même une cotisation annuelle et sont alors considérés comme membres inactifs.

#### **Chapitre III. Le comité**

**Art. 13.** La chorale est présidée par un comité constitué d'un minimum de 5 et d'un maximum de 7 membres. Le comité exerce ses fonctions de manière bénévole et comporte un président, un secrétaire, un trésorier et des assesseurs.

Deux réviseurs de caisse qui sont nommés par le comité, mais qui n'en font pas partie, vérifient à chaque fois la comptabilité du caissier.

**Art. 14.** Les membres du comité sont élus lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle par la majorité de votes anonymes de tous les membres actifs présents. Le président du comité est également élu par majorité de votes anonymes de tous les membres actifs lors de l'assemblée générale.

Des membres absents peuvent être réélus, même sans candidature. En cas d'égalité de votes, le membre qui rend service à la chorale depuis plus longtemps, est élu. Les nouveaux élus assument leur fonction immédiatement après l'élection.

**Art. 15.** Pour pouvoir être élu, il faut être affilié à la chorale depuis un an en tant que membre actif. Pour l'élection du comité, les membres actifs possèdent un droit de vote actif à partir de 16 ans et passif à partir de 18 ans. Les candidatures doivent être remises oralement ou par écrit au président avant le début de l'assemblée générale. La présence des candidats n'est pas exigée en cas d'excuse écrite raisonnable et reconnue par l'assemblée générale.

**Art. 16.** S'il n'y a pas plus de candidats que de postes vacants, ces candidats sont considérés comme élus. Au cas contraire, on procède aux élections selon l'Article 14.

Si tous les postes ne sont pas occupés, des candidatures peuvent encore être remises pendant l'assemblée générale. Si le nombre de candidatures attendu ne peut tout de même être atteint, le comité réduit en nombres préside la chorale jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 17.** Lors de la première réunion du comité suite aux élections, le président nomme le secrétaire, le trésorier et les assesseurs. La période de mandat dure 3 ans.

**Art. 18.** Tous les cas qui ne sont pas prévus dans les statuts actuels seront réglés provisoirement par le comité. Ils seront alors soumis à une prise de décision lors l'assemblée générale suivante.

**Art. 19.** Pour pouvoir prendre une décision valable, il faut que plus que la moitié des membres du comité soient présents. Si ce n'est pas le cas, une deuxième réunion avec le même ordre du jour est convoquée, dans laquelle les membres du comité présents peuvent prendre une décision valable. Dans le comité, les décisions sont prises par majorité de votes des membres du comité présents. En cas d'égalité de votes, le vote du président est décisif.

**Art. 20.** Au cas où un poste devient vacant pendant la période de mandat, le nouveau membre accepté par le comité mène le mandat de son antécédent jusqu'au bout.

**Art. 21.** Le comité possède toute autorisation pour l'administration de la chorale. Il gère les affaires, administre le capital et la propriété dans le sens de la chorale. Il nomme le dirigeant et l'archiviste. Il convoque l'assemblée générale, définit l'ordre du jour, accomplit les décisions qui y sont prises et veille à l'exécution des statuts. Le comité édicte, si nécessaire, des règlements internes à la chorale afin de garantir la condition préalable pour un déroulement irréprochable des activités de la chorale.

Les décisions du comité sont annoncées à toute la chorale lors des répétitions.

#### **Chapitre IV. La responsabilité civile**

**Art. 22.** En cas d'éventuels incidents ou accidents - qu'ils soient matériels ou corporels - lors des répétitions, excursions ou à d'autres occasions, la chorale n'assume aucune responsabilité.

#### **Chapitre V. La dissolution de l'association**

**Art. 23.** L'association ne peut être dissolue que lors d'une assemblée générale extraordinaire par majorité de votes de deux tiers des membres actifs présents. L'association compte également comme dissolue, si elle compte moins de trois membres actifs.

**Art. 24.** En cas de dissolution de l'association, toutes les valeurs en capital appartenant à l'association sont données en tant que dons à une organisation caritative choisie par les membres actifs au moment de l'assemblée générale extraordinaire.

#### **Chapitre VI. La force de loi**

**Art. 25.** Les présents statuts, qui ont été acceptés lors de l'assemblée générale du 2 novembre 2012 à Troisvierges, devront servir de base à la chorale. Des changements ne peuvent être effectués qu'en présence d'une majorité de deux tiers des membres actifs lors d'une assemblée générale.

**Art. 26.** Chaque membre actif ainsi que la commune de Troisvierges reçoivent un exemplaire des statuts.

Signatures des membres fondateurs

Vanessa Simoes

29, Huserknapp

L-9753 Heinerscheid

Patrick Barbosa

1, Bloumegaass

L-9946 Binsfeld

Herminia Costa

3, cité Emilie Schmitz

L-9913 Troisvierges  
Dirce Sarmiento  
3, rue de Binsfeld  
L-9912 Troisvierges  
Manuela F. Oliveira  
21, rue Milbich  
L-9905 Troisvierges  
Fatima Rendeiro  
7, rue Milbich  
L-9905 Troisvierges  
Otilia Barbosa  
1, Bloumegaass  
L-9946 Binsfeld  
Sara Barbosa  
1, Bloumegaass  
L-9946 Binsfeld  
Isaura Manuela  
1, Kuarregaart  
L-9990 Weiswampach  
Rosa Ferreira Soares  
7, Géidgerweeg  
L-9980 Wilwerdange  
Florinda Silva  
21, Haaptstrooss  
L-9980 Wilwerdange  
Fatima Pereira  
19, Duarrefstrooss  
L-9946 Binsfeld  
Joaquim Monteiro  
27, Haaptstrooss  
L-9980 Wilwerdange  
Stephanie Pereira  
19, Duarrefstrooss  
L-9946 Binsfeld  
Graça Gomes  
10, Duarrefstrooss  
L-9946 Binsfeld  
Maria Meireles  
17A, Grand-Rue  
L-9905 Troisvierges  
Maria José Rocha  
21, rue de Binsfeld  
L-9912 Troisvierges  
Natalia Sousa Santos  
14, cité Emilie Schmitz  
L-9913 Troisvierges  
Troisvierges, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012160058/150.

(120210524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

**e-MOTION BELUX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.125.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2012163750/11.

(120216320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Äppel a Biren, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 118.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163747/10.

(120217022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**23 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.265.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire du 03 décembre 2012*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Marc Theisen administrateur, née le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de renouveler un administrateur, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER administrateur, née le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de renouveler le commissaire aux comptes, à savoir:

- La société Zimmer & Partners S.A avec siège social sis au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Le mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012160754/33.

(120211675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

---

**Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.918.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 13 décembre 2012, les administrateurs de Aberdeen European Balanced Property Fund décident d'accepter la démission de Nico Tates de son poste d'administrateur avec effet au 12 décembre 2012.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Françoise Pfeiffer
- Andrew Smith
- Charlie Macrae
- Michael Determann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 décembre 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2012163759/20.

(120216733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**emb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 108.874.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163751/10.

(120216440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Mobey S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.979.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2012163738/11.

(120215752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Grey Worldwide Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.812.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2012.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2012163733/13.

(120215811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**AV Engineering, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 58.471.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163819/9.

(120216371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Build and Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 146.417.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163838/9.

(120216342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Babilonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 78.374.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163839/9.

(120216618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Beranie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 100.054.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163849/9.

(120216617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Arendt Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 145.917.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 novembre 2012*

En date du 21 novembre 2012, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de PKF Abax Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 décembre 2012.

Arendt Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2012163771/18.

(120216207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---